

Certificat de Professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) – Formation 2026-2027

Instruction du 16/04/2026 relative au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) – Formation 2026/2027

Délégation régionale académique à l'information et l'orientation – Site Créteil

Affaire suivie par : Pôle Persévérance et lutte contre le décrochage scolaire

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : ce.draio-plds@ac-creteil.fr

Texte adressé à tous les personnels éligibles à la CPLDS

S/c de mesdames et messieurs les chefs d'établissement,

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Références :

Décret n°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Annexes :

Programme prévisionnel de la formation 2026-2027

Dossier de candidature pour la formation 2026-2027

Dans le cadre de la politique de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire, un Certificat de Professionnalisation en matière de Lutte contre le Décrochage Scolaire (CPLDS) est instauré par les textes cités en référence. Il certifie la qualification des personnels exerçant des missions au sein des établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat pour prévenir le décrochage et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L.122-2 du code de l'éducation.

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations utiles sur la formation et l'examen qui seront mis en place en 2026-2027.

1/ Les candidats à la certification

Cette certification s'adresse aux personnels d'enseignement et d'éducation, titulaires et contractuels en contrat à durée indéterminée. Elle est susceptible d'intéresser plus particulièrement les personnels impliqués dans la prévention et la lutte contre le décrochage, intervenants dans les actions MLDS ainsi que les référents décrochage scolaire et les enseignants-coordonnateurs des dispositifs relais ou des structures de retour à l'école.

2/ L'examen de la certification

L'examen comporte deux épreuves :

- La première épreuve consiste en une séance pédagogique d'une durée de 30 minutes avec plusieurs élèves décrochés ou décrocheurs, suivie d'un entretien de 15 minutes avec les membres du jury.
- La seconde porte sur une étude de cas autour d'une problématique en lien avec la lutte contre le décrochage scolaire (préparation d'une durée de 60 minutes suivie d'une présentation de 15 minutes et d'un entretien avec la commission de jury de 15 minutes).

Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire. Une note au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention de la certification.

3/ La formation préparatoire à la certification

Une formation est organisée par la Délégation Régionale Académique Ile-de-France d'octobre 2026 à octobre 2027.

D'un volume horaire de 190 heures, elle est composée :

- **d'un tronc commun d'environ 120 heures (cf. calendrier en annexe 1)**
- **de modules complémentaires facultatifs d'environ 70 heures**, que les candidats pourront sélectionner, en fonction de leurs besoins, dans le Programme Académique de Formation, dans les 3 ans qui suivent la formation.

4/ Inscriptions à la formation

Les personnels souhaitant bénéficier de cette formation doivent adresser **un dossier motivé et signé par le chef d'établissement (annexe 2) au plus tard, le vendredi 12 juin 2026.**

par mail à :

ce.draio-plds@ac-creteil.fr

Une réponse sera apportée par mail à l'intéressé et à son chef d'établissement, au plus tard le vendredi 19 juin 2026.

Une présentation de la formation et l'examen CPLDS aura lieu en visioconférence

mercredi 20 mai 2026 de 14h30 à 16h00

Inscription avant le mercredi 13 mai 2026 via le lien suivant :

<https://evento.renater.fr/survey/inscription-visio-de-presentations-de-la-formation-cplds-20-mai-2026-de-14h30-a-16h00-q7ta4hrr>

Je vous remercie d'assurer une large diffusion de ces informations aux personnels placés sous votre autorité. Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**Pour le recteur et par délégation,
La Déléguée adjointe de la Région Académique
à l'information et à l'orientation d'Ile-de-France, Site Créteil
Elisabeth Boyer**